

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Bulletin N° 101

2000 - N° 1



Richard MIQUE (1728 – 1794)

par Jean-Jules HEINSIUS (1740 – 1812) Nancy. Musée historique lorrain.

SOMMAIRE

Richard MIQUE, architecte de Mesdames de France	p. 3
Avis sur la révision du plan d'occupation des sols de Meudon	p. 8
Nouvelles brèves	p.16

TAPISSERIE
SIÈGES
CADEAUX
STORES
PAPIERS PEINTS

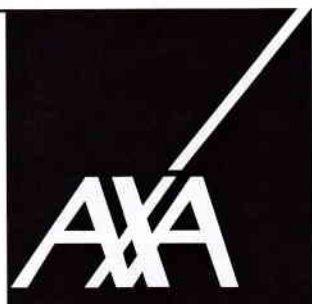
"Bellevue Décoration"

Maison fondée en 1926

J. DESCOUT

RIDEAUX
LITERIE
LUMINAIRES
CANAPÉS
TENTURES MURALES

21, rue Marcel-Allégot, 92190 MEUDON - Tél. 01 45 34 11 78 - Fax 01 45 34 94 06



**Francis
DAGORT**

Agent Général

*Un Conseiller
à votre service*

**TOUTES
ASSURANCES**

**Vie
Placements**

28 bis, rue de la République, 92190 MEUDON

☎ 01 45 34 16 13 - Fax 01 46 26 16 44

IMPRIMERIE **iR** TYPO-OFFSET

Réalisation de tous travaux

26, rue Drouet-Peupion
92240 MALAKOFF

Tél. 01 47 36 29 45
Fax 01 47 36 88 76



Cadeaux
Objets utiles
pour la maison ...

l'artisanie

61, rue de la République
Tél. 01 46 26 71 57

MEUDON

Ouvert le DIMANCHE

BULLETIN D'ADHÉSION

Mme, Melle, M.

Adresse.....

adresse, pour l'année en cours, au Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 6 avenue Le Corbeiller - 92190 Meudon :

☐ un chèque bancaire

Date :

☐ (ou) un chèque postal (C.C.P. Paris n° 22465-15V)

d'un montant de :F

Signature :

MEMBRE ACTIF.....100 F

MEMBRE BIENFAITEUR, à partir de180 F

La cotisation annuelle comporte le service du Bulletin (3 numéros par an)

RICHARD MIQUE

ARCHITECTE DE MESDAMES DE FRANCE



Projet de décor pour le petit cabinet de Madame Adélaïde

Bâti entre 1748 et 1750 par l'architecte LASSURANCE pour Madame de Pompadour, le château de Bellevue, situé entre Sèvres et Meudon au sommet d'un coteau dominant la Seine, portait bien son nom puisque, de sa terrasse, on dominait tout Paris.

Conquise par le site, Madame de Pompadour se fit offrir les terrains par Louis XV et fit élever par LASSURANCE un petit château à un étage entouré de deux pavillons bas. En 1757, la Marquise, connaissant des difficultés financières, fit racheter le domaine par le Roi pour 300.000 £. Louis XV qui s'y plaisait fort y fit de nombreux séjours avec la famille royale et entreprit, dès 1767 puis en 1773, d'agrandir le château. L'architecte GABRIEL construisit alors deux grandes ailes perpendiculaires au pavillon central.

En mai 1774, à la mort de Louis XV, les travaux étaient loin d'être terminés et Louis XVI envisagea de céder le domaine. Mesdames de France, tantes du Roi, Adélaïde, Victoire, Sophie, se portèrent acquéreurs et devinrent propriétaires du domaine de Bellevue par acte de vente signé à Paris le 24 septembre 1775 devant maître MORNET, notaire, pour la somme de 754.337 £ 15 s'.

Richard MIQUE, premier architecte du Roi, chargé de l'estimation du domaine, n'était pas un inconnu pour Mesdames. En effet, né à Lunéville en 1728, Richard MIQUE, premier architecte de Stanislas LESZCZINSKI, avait eu l'occasion de rencontrer Mesdames accompagnant leur mère Marie LESZCZINSKA dès 1762, à Nancy et à Lunéville. Devenu premier architecte de Marie LESZCZINSKA à la mort de Stanislas, en 1766, il avait été nommé architecte de la Reine, jusqu'à la mort de celle-ci en 1768, puis de la dauphine et reine Marie-Antoinette en 1770. Dès 1768, Mesdames, héritières de leur mère, avaient eu à charge de terminer la

construction des bâtiments du Couvent de la Reine à Versailles, conçus par Richard MIQUE.

L'architecte était donc une vieille connaissance, et c'est tout naturellement à lui qu'elles confieront les travaux d'aménagement de leur domaine de Bellevue. "L'homme de confiance de Mesdames" comme disait le Marquis de Marigny, directeur général des Bâtiments du Roi, fut donc chargé d'aménager le château, de transformer le parc, d'étendre le domaine en créant de nouveaux jardins.

Les aménagements intérieurs de Bellevue pour Mesdames

En 1775, lors de l'acquisition par Mesdames, le château de Bellevue est en chantier. Les deux ailes vers Sèvres et Meudon créées par GABRIEL n'en sont qu'au gros oeuvre, la partie centrale, elle, a gardé son décor Louis XV créé pour la Pompadour, de style rocaille, démodé en 1775. Mesdames vont apporter à Bellevue la modernisation et leurs goûts personnels.

Les pièces de réception de Mesdames se développent à partir de la partie centrale du pavillon construit par LASSURANCE et, au rez-de-chaussée, de l'aile neuve donnant vers Meudon. La pièce centrale du château, à laquelle on accédait par la cour après avoir gravi quelques marches formait la première antichambre. De son décor nous ne connaissons que le dessin exécuté par MIQUE "pour un grand poêle de faïence à la Suédoise ... et au-dessus de la Suédoise, pour couronnement, le blason des armes de Mesdames" qui sera livré par les fumistes MARGUERITE et FIRINO².

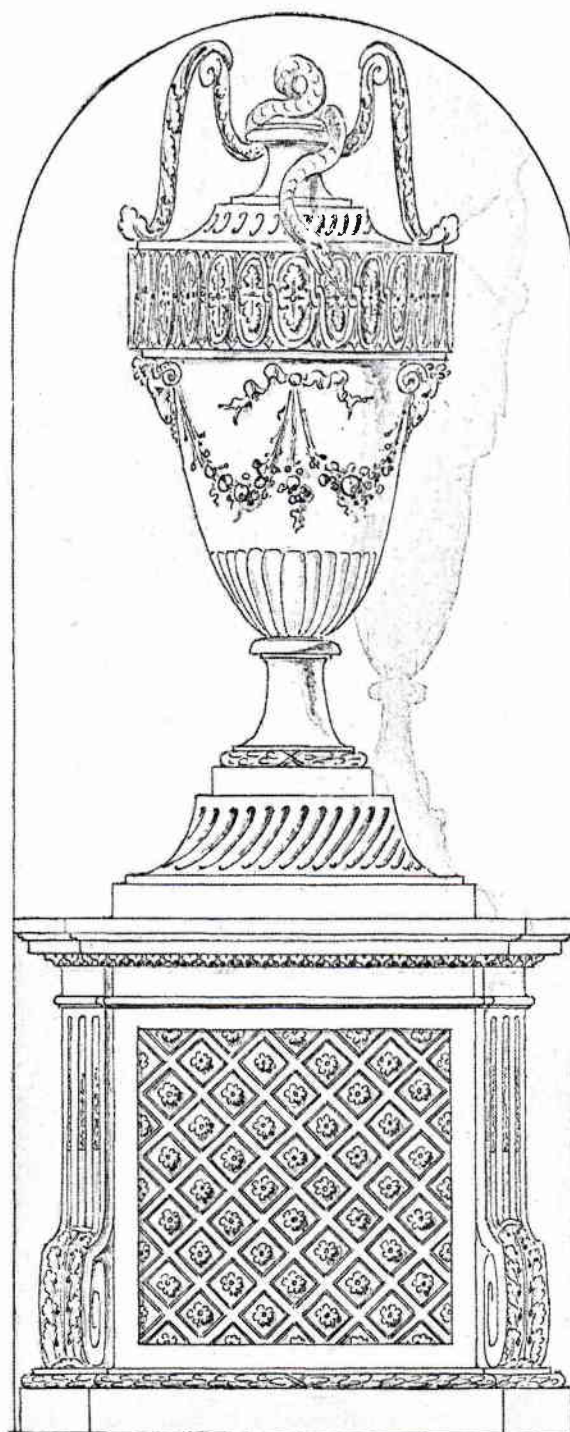
Derrière cette pièce se trouvait la seconde antichambre, éclairée par trois fenêtres sur Paris, pour laquelle MIQUE dessina un décor de boiseries dont subsiste une délicate esquisse aquarellée ;

son esprit s'apparente à celui du style Marie-Antoinette créé en 1781 pour la Méridienne du Château de Versailles³.



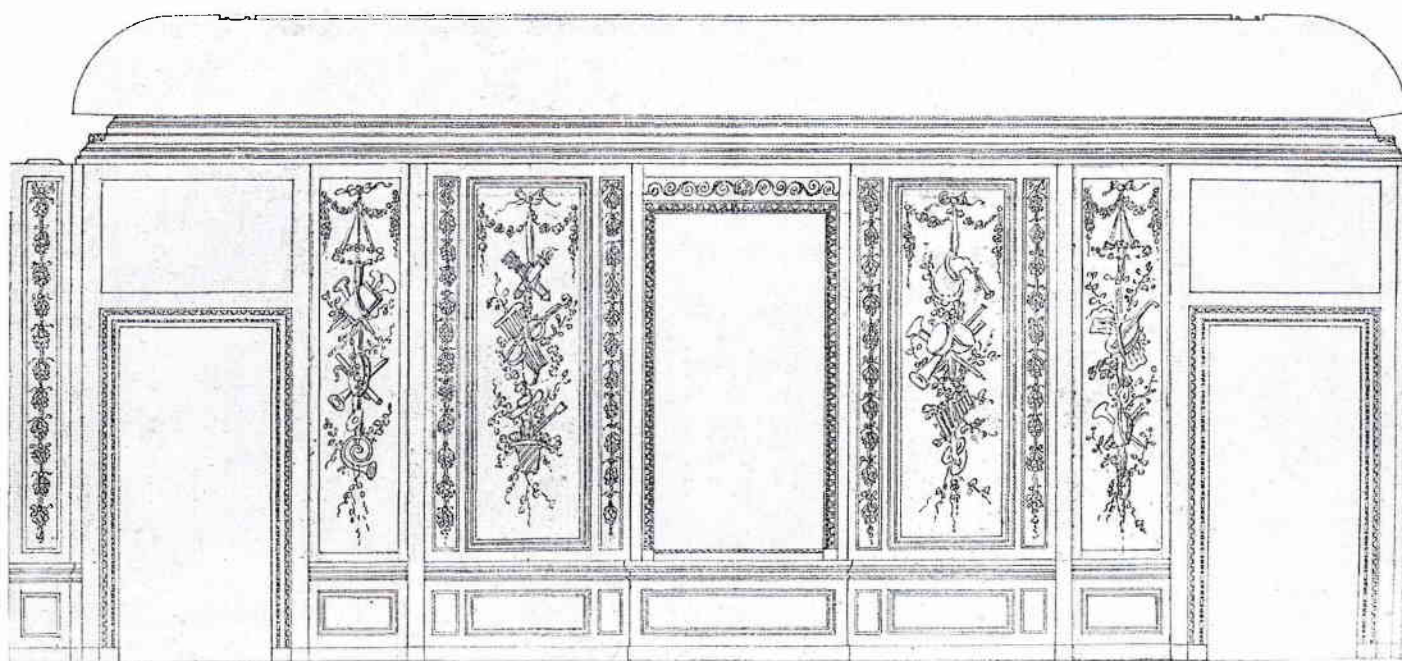
Poêle du Salon de Billard

A droite du second vestibule, l'ancien cabinet de compagnie de Madame de Pompadour devint le Salon de Billard de Mesdames. Du décor mural subsistent les mémoires du peintre HOUET pour ce décor composé de "dix pilastres sculptés peints en blanc" et celles des dessus de porte sculptés par DESCHAMPS, "ornés d'un grand nœud de ruban plissé à l'antique et les bouts voltigeant soutenant deux grandes guirlandes de fleurs"⁴. Pour ce Salon de Billard sera également livré par MARGUERITE et FIRINO un autre poêle de faïence avec "une colonne tronquée, un vase et un groupe d'enfants soutenant les armoiries", d'après le dessin de MIQUE⁵ (voir ci-dessus). Dans les dessus de porte avaient été placées les quatre saisons peintes par RESTOUT pour le Salon de Jeux de Louis XV à Bellevue, futur Salon d'Hiver de Mesdames.



Poêle du Salon d'Hiver

A la suite du Salon de Billard, se trouvait, toujours éclairé par trois fenêtres sur la terrasse vers Paris, le Salon d'Hiver. En 1782-83 y furent placées des boiseries sculptées par DESCHAMPS "sous les ordres et conduite de M. MIQUE", composées de "grands panneaux garnis de trophées, chutes et guirlandes ..." dont ne subsistent que les mémoires descriptifs⁶. Deux poêles de faïence de même type que les précédents mais de dessins différents (voir ci-dessus) furent aussi livrés pour cette pièce, qui était également ornée par deux superbes tables consoles de bois doré sculptées par DESCHAMPS, couvertes de marbre de brèche violette.



Décor pour le Grand Salon. Côté opposé aux fenêtres donnant vers Paris

Puis, en angle vers Paris et en retour vers Meudon, éclairé par sept fenêtres, se trouvait le Grand Salon d'Eté qui dépassait en richesse toutes les autres pièces. Pour Louis XV, GABRIEL et PAJOU avaient déjà conçu un somptueux décor, mais Mesdames voulurent avoir le leur. MIQUE établit plusieurs projets connus par des esquisses⁸. Placés contre les panneaux d'entre-fenêtres étaient apposées des gaines supportant des amours tenant des bras de lumière⁹. Le plafond du Grand Salon était richement sculpté par DESCHAMPS et peint par SAUVAGE. En 1784 l'unique cheminée de marbre de brèche violette fut remplacée par deux cheminées de marbre blanc exécutées par le marbrier HERSENT, depuis "un modèle en cire d'après le dessin de M. MIQUE", ornées de bronzes dorés de FORESTIER et REMOND, à motifs de lions, rosaces et fleurons¹⁰. A ce riche décor correspondait aussi un somptueux ameublement partiellement identifié aujourd'hui : dans la cheminée, figuraient les chenets aux lions (Musée du Louvre), livrés par les frères DARNAULT ainsi que deux somptueuses lanternes conservées au Petit Trianon et à l'Elysée. Enfin le grand canapé de 4m05 de long au décor sculpté assorti au décor mural est conservé à Lisbonne dans la Collection GULBENKIAN. Après le Grand Salon d'Eté, se trouvaient dans l'aile de Meudon la Salle à Manger et une galerie basse.

Dans la partie gauche du pavillon central et dans l'aile de Sèvres en retour se situaient les appartements de Mesdames. Celles-ci avaient occupé différents lieux avant de s'installer ici définitivement une fois terminés les gros travaux qu'elles avaient trouvés en cours lors de leur acquisition en 1775.

Madame Adélaïde, en tant qu'aînée, s'attribua les pièces au rez-de-chaussée de la nouvelle aile de Sèvres avec accès à gauche de la partie centrale du château, par

la cour d'entrée. Outre une première antichambre, on trouvait ensuite une seconde antichambre ou Cabinet des Nobles, puis la Chambre et enfin le Grand Cabinet d'angle sur la terrasse, avec vue sur Sèvres et sur Paris. Enfin, éclairés sur une cour intérieure, le Cabinet intérieur et le Cabinet des Bains.

En 1783, la Chambre de Madame Adélaïde sera décorée de boiseries dues à DESCHAMPS, "sous les ordres et conduites de M. MIQUE"¹¹, dont les mémoires nous décrivent avec précision les motifs à nœuds de rubans d'où pendaient en sautoir trophées de musique, chutes de fleurs et brindilles, carquois et flèches. Au-dessus des croisées, un médaillon avec une tête de femme, des cornes d'abondance remplies de fleurs et de fruits, des thyrses et des houlettes. L'ensemble était peint en gris perle rechapé blanc, les sièges et le lit couverts "en perse fond blanc camaïeux rose, dessin fruit des Indes"¹². A la droite du lit s'ouvrait une porte donnant dans le Cabinet des Bains dont le décor refait en 1784 comportait un dallage de marbre blanc et vert campan, une cheminée de marbre blanc, une "baignoire à pied" pesant 193 livres et un tableau de CHATELET représentant le Jardin Anglais¹³ (voir page 7). A la suite de la Chambre et en retour sur la terrasse, se trouvait le Grand Cabinet pour lequel fut conçu un décor de boiseries de même style que la Chambre, et dont subsiste un dessin de MIQUE "pour la face des croisées sur le petit parterre"¹⁴. La sculpture de l'ensemble était comme d'habitude due à DESCHAMPS qui, en 1785, fut également chargé d'ajouter un supplément de sculpture dont subsistent deux projets de MIQUE¹⁵. Enfin ce Cabinet des Bains comportait aussi deux très belles portes de bois sculpté ornées de boutons de bronze doré au chiffre de Madame Adélaïde qui subsistaient encore à la veille de la démolition du bâtiment en 1967.

Madame Sophie occupait à Bellevue un appartement au premier étage, à l'angle vers Meudon et Paris. Elle y fit aménager un Grand Salon d'angle et un Petit Cabinet entresolé dont subsistent deux dessins préparatoires de MIQUE¹⁶. Plus tard elle s'installera au rez-de-chaussée du château, peu avant sa mort en 1782.

C'est aussi vers 1781-82 que Madame Victoire viendra également s'installer au rez-de-chaussée, entre l'appartement de Madame Adélaïde et les salons de réception. Toutes les pièces, à l'exception de la première antichambre, donnaient sur la terrasse vers Paris ; elles comprenaient un Salon des Nobles, une chambre et deux petits cabinets. A l'exception du Cabinet des Bains, situé probablement derrière la chambre, le décor de cet appartement n'est pas connu. Nous savons seulement qu'en juin 1784 le marbrier HERSENT livra une belle cheminée de marbre blanc veiné à montants "en gaines ornées de cha-piteaux ioniques ; à la ceinture une tête d'Apollon, ove, perle et frise ornée de lyre" en bronze doré¹⁷. Sur les murs le sculpteur DESCHAMPS exécuta une boiserie où "des chapiteaux de l'ordre ionique antique" rappelaient ceux de la cheminée. Au-dessus des portes étaient placés des tableaux de HILAIRE¹⁸.

Les aménagements du Parc de Bellevue

Dès 1778, devant le château, MIQUE modifia l'ordonnance des parterres, créant des bosquets d'arbres touffus et des allées plus sinueuses. Puis, ainsi qu'il l'avait fait pour Mesdames dans leur domaine de l'Hermitage à Versailles, il fit procéder à une replantation générale du Parc. En 1782, il estime à 2000 le nombre d'arbres nécessaires : platanes, ormeaux, sycomores, frênes, érables, mais aussi 18 acacias, 38 bois de Sainte Lucie, 46 faux ébéniers, 58 merisiers, 48 sorbiers¹⁹. Pour séparer les différentes parties du parc, MIQUE commanda 24.000 charmilles de trois ans et 14.000 grandes charmilles.

Tout autour du château, à proximité des appartements de Mesdames, des parterres de fleurs et de buissons s'épanouissaient toute la belle saison : lilas, seringas, alteas, rosiers, etc. De plus, Mesdames avaient aussi leur jardin personnel. Dès 1777, Madame Victoire voulait pour elle seule un jardin fleuriste et un jardin botanique. On agrandit alors le domaine par acquisition d'un terrain en dehors des limites anciennes du Parc, le long de la route vers Sèvres et le parc de Saint-Cloud (aujourd'hui de l'autre côté de la rue Marcel ALLÉGOT). MIQUE établit alors un projet pour "la serre aux ananas" où l'on devait aussi cultiver figuiers en caisses et fraisiers en pots²⁰. De plus Madame Victoire demanda la construction d'un pavillon où elle puisse s'installer pour jouir de ses fleurs, avec un salon et un cabinet. Plusieurs projets furent établis par MIQUE et en 1778 on agrandit la construction d'une orangerie, devant laquelle s'ajouta le jardin fleuriste de Madame Victoire²¹. Par ailleurs, au pied de son

appartement, côté Sèvres, Madame Victoire s'était fait aménager une "Petite Ménagerie" avec volière et c'est là quelle se fit peindre par Madame LABILLE GUIARD²².

Pour Madame Adélaïde, on aménagea en 1787 un "petit jardin anglais" entre son appartement de l'aile de Sèvres et l'aile des Bains lui faisant suite, où résidait sa chère amie Madame de Narbonne²³.

La création d'un jardin nouveau

Dès 1779, MIQUE fut chargé par Mesdames d'agrandir le domaine pour y aménager un jardin anglais. Un emplacement triangulaire fut retenu, au-delà du Grand Rond et du Potager, limité par la route des Gardes et le pavé des Capucins²⁴. En 1781 une maquette à échelle donnée "avec divers modèles pour leur jardin anglais" fut présentée par MIQUE à Mesdames qui furent si enthousiasmées qu'elles la firent exposer dans leurs appartements sur des tables spécialement conçues à cet effet.

Comme tout jardin anglais, celui-ci comportait une rivière, des rochers, deux lacs, une petite grotte. Le terrain, plat à l'origine avait été artificiellement nivelé comme au Petit Trianon pour Marie-Antoinette. Des tonnes de terre et de meulière avaient été amenées de la Garenne de Sèvres ou des Bruyères de Meudon. Les lacs étaient entourés de rocailles et de rochers "peints à l'huile en couleur de vétusté" par le peintre TOLEDE²⁵. Au-dessus du petit lac, au sommet d'un amas de rochers formant belvédère, se dressait "la Tour de Malboroug" appelée aussi "le donjon", semblable à la Tour de la Pêcherie de Trianon, haute de 35 pieds, surmontée d'un petit donjon. Un peu plus loin était le Moulin, accompagné d'une "roue à godets". D'autres fabriques entouraient la Tour, le Kiosque chinois, le Boudoir de sparterie, la Salle à Manger, le Pressoir.

Bien sûr, toujours imitant Trianon, Mesdames voulurent avoir aussi leur hameau ; tout un lot de petites chaumières construites "en façon de ruine", en pierre, moellon et brique se développèrent entre le Petit lac et le Réservoir. L'entrée au Hameau se faisait "par le Porche donnant sur le pavé des Gardes", et, après le logement du portier, on trouvait la maison du fermier, une grange, deux vacheries, la laiterie, la couverie, la bergerie, le colombier et "le Kiosk"²⁶.

Vers 1788-89, Mesdames agrémenteront encore leur domaine d'un Hermitage dont l'accès se faisait par le pavé des Gardes et la porte dite Cézard. Il se composait de deux petits pavillons accolés dont l'un en forme de chapelle "d'un genre gothique restauré" avec fenêtres aux vitraux de couleur, toiture à pans surmontée d'un petit clocheton avec la cloche de l'ermite.



La Tour de "Malboroug" par Claude-Louis CHATELET (1753-1794). Musée de l'Ile-de-France. (Cliché Giraudon)

Enfin, de l'autre côté de la route des Gardes, "le Petit Bellevue" construit pour Madame de Pompadour en 1748, offrait à Mesdames d'autres possibilités. Il semble qu'elles aient aménagé, là aussi, quelques petites constructions, dont l'une fut agrandie d'une pièce délicatement ornée d'un décor Louis XVI, de style raffiné, qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de pavillon de musique de Mesdames. La cheminée du salon est décorée d'une plaque de cheminée célébrant l'Indépendance de l'Amérique qui permet de dater l'ensemble d'après 1783²⁷.

La fin du domaine de Bellevue

Dès 1789, Madame Adélaïde écrivait à Marie-Antoinette qu'elles étaient "en prison à Bellevue". En février 1791, on vint les avertir que, de Paris, la populace s'apprêtait à marcher sur leur château. Madame Adélaïde et Madame Victoire quittèrent leur domaine le 19 février pour rejoindre l'Italie et l'exil, sous le prétexte d'un pèlerinage à Rome. Elles moururent à Turin.

Bellevue fut démeublé, puis vendu en différents lots. Le domaine passa en plusieurs mains, avant d'être proposé pour rachat à Louis XVIII en 1818. Celui-ci refusa. Le château fut alors livré aux démolisseurs, la partie centrale disparut, les ailes furent morcelées en trois tronçons, le parc loti. Une partie de l'aile de Sèvres, comprenant l'appartement de Madame Adélaïde subsistait jusqu'en 1966. Elle comprenait encore beaucoup d'éléments du décor XVIII^e, corniches, cheminées, portes, volets intérieurs qui disparurent pour laisser place à un immeuble moderne. De l'aile de Meudon demeure un bâtiment complètement défiguré, sur la rue Marcel ALLÉGOT. De l'Orangerie de Madame Victoire des

éléments subsisteraient dans cette même rue, en descendant vers Sèvres. Du Hameau beaucoup de constructions étaient encore visibles jusqu'en 1962 : la Tour "de Malboroug", une partie du Moulin, la ferme du Hameau, l'Hermitage, les lacs, les grottes.

Ils tombèrent pour la plupart sous la pioche des démolisseurs pour laisser place à des immeubles modernes. Un des lacs demeure ainsi qu'une grotte et l'Hermitage (62, route des Gardes). La "maison du fermier" (2, rue du Hameau), disparue un peu plus tard que la Tour, conservait encore "le trottoir en pierre avec rampe d'appui en fer imitant les branchages", ainsi qu'une petite grotte et un banc de repos en pierre. Il n'en reste plus rien aujourd'hui. Seul le petit Bellevue conserve avec son salon Louis XVI le souvenir du domaine de Mesdames créé par MIQUE avec tout le soin et le raffinement dont il était coutumier.

Muriel MÜNTZ de RAÏSSAC

¹A.N. 0 1 1531 f°573. - ²A.N. 0 1 1531. - ³A.N. 0 1 1533 f°188. - ⁴A.N. 0 1 3775. - ⁵A.N. 0 1 1531 f°273. - ⁶A.N. 0 1 3776. - ⁷A.N. 0 1 3775. - ⁸A.N. - NII 106 - S. et O. et "Demeures royales disparues" 1950. Château de Sceaux - Catalogue de l'exposition. - ⁹A.N. - NII - 106 - S. et O. - ¹⁰Id. - ¹¹A.N. 0 1 3775. - ¹²Id. - ¹³A.N. 0 1 3777. - ¹⁴A.N. NII 106 S. et O. - ¹⁵Id. - ¹⁶Id. et 0 1 1533. - ¹⁷A.N. 0 1 3775. - ¹⁸Archives Départementales de S. et O. A. 1477. - ¹⁹A.N. 0 1 1531 f°638. - ²⁰A.N. 0 1 1532 f°371. - ²¹A.N. NII 106 S. et O. - ²²Musée du Château de Versailles. - ²³A.N. 0 1 3777. - ²⁴A.N. NII 106 S. et O. - ²⁵A.N. 0 1 3775. - ²⁶Archives Départementales de S. et O. Vente 16 Nivose an V, n° 1749. - ²⁷Voir Bulletin n° 67 du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon.

AVIS SUR LA RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le présent avis exprime les observations et les propositions du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon concernant le dossier soumis à enquête publique. Cet avis est la traduction des objectifs du Comité à savoir :

- favoriser un développement harmonieux, raisonnable et humain de la cité,
- mettre en valeur le patrimoine architectural, culturel et naturel.

1 - LA POPULATION

A plusieurs reprises, le Comité a attiré l'attention sur le fait que Meudon est une commune des Hauts-de-Seine très particulière sur le plan démographique. En effet, de 20 797 habitants en 1946, la population est passée à un maximum de 52 806 en 1975 pour redescendre à 43 663 en 1999 ; ce doublement, en un demi-siècle, est dû pour les deux tiers à la construction de Meudon-la-Forêt. Cette augmentation est beaucoup plus élevée que celles des autres communes du Val-de-Seine ou de l'ensemble du Département des Hauts-de-Seine. Durant la dernière décennie, la population de Meudon-la-Forêt a diminué au rythme de 1% par an tandis que celle de Meudon-Ville est restée stable. La baisse de Meudon-la-Forêt est due à la décohabitation et au desserrement des ménages.

2 - L'ENVIRONNEMENT

Grande Perspective, Val d'Arthelon et Parc de Chalais-Meudon

La Grande Perspective et le Val d'Arthelon constituent deux axes structurants majeurs pour Meudon. Le Comité renouvelle le souhait que cela soit traduit dans le plan d'occupation des sols ; à cet effet, il demande que :

- à l'extrémité ouest de la Grande Perspective, à Bellevue, soit prévue une emprise sur les terrains du C.N.R.S. en vue de :

- dégager les vues sur le Val-de-Seine,
- dégager l'ancien Grand hôtel de Bellevue,
- organiser une ouverture de la Grande Perspective sur le parcours des Coteaux ou parc des

Hauteurs.

- au long du Val d'Arthelon, le Comité souhaite que soit matérialisée la reconquête de cet axe structurant de Meudon en mentionnant les axes naturels de liaison pour piétons et cyclistes entre Meudon-la-Forêt et Meudon centre d'une part à l'Ouest du Parc de Chalais le long du mur, d'autre part à l'Est le long du ru.

Le Parc de Chalais, actuellement occupé par l'O.N.E.R.A., constitue du point de vue de la Faune, de la flore et de l'hydrologie une partie du massif forestier, à l'endroit où la forêt domaniale est la plus étroite et la plus fragile. Unique espace naturel du fond de vallon de Meudon ayant été préservé d'une urbanisation massive, le Parc de Chalais est dans une situation tout à fait exceptionnelle :

- c'est une véritable lisière de la forêt domaniale constituée d'arbres remarquables, de clairières et de jardins familiaux

- il appartient historiquement et de fait à la Grande Perspective dont il jouxte l'axe central
- il est au premier plan du panorama visible depuis la Grande Terrasse, le Château Neuf, l'Orangerie
- les restes des créations de Le Nôtre sont visibles
- plusieurs bâtiments remarquables qui appartiennent à l'histoire de la science et de l'architecture y ont été construits sans mutiler le site. Il est possible, en liaison avec l'Observatoire de Paris-Meudon et le Hangar Y, d'y créer aujourd'hui, sur les lieux où elle s'est développée et autour de trois monuments emblématiques, une présentation au public de la Recherche Scientifique Française qui a permis la conquête du ciel.

Le Comité demande que les mesures nécessaires soient prises dans le P.O.S. pour :

- protéger définitivement les espaces boisés du Parc de Chalais
- protéger définitivement les espaces libres au Sud de la Grande Soufflerie
- protéger les vues depuis la Grande Terrasse, le Château Neuf, l'Orangerie et ses parterres
- dégager l'axe central de la Grande Perspective de toute construction nouvelle visible
- assurer les liaisons pour les visiteurs entre la Grande Soufflerie, l'Hexagone de Chalais, le Hangar Y, l'Orangerie, le Château Neuf (ces liaisons sont différentes des liaisons ci-dessus entre Meudon centre et Meudon-la-Forêt)
- prévoir les espaces nécessaires aux transferts d'utilités actuellement situés à titre précaire sur l'axe central de la Grande Perspective (divers terrains de sport, services techniques de la Ville). En effet il convient, alors que le Ministère annonce sa volonté de réhabiliter la Grande Perspective, de prévoir dès aujourd'hui les transferts qui seront à réaliser.

Le Comité demande que soient inscrits dans le P.O.S., dès aujourd'hui, les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs exprimés dans l'avant-projet de Schéma directeur des espaces sensibles des Hauts-de-Seine.

Parcours des Coteaux (ex-Parc des Hauteurs ou des Hautes-Rives)¹

Le Comité demande que le concept de Parcours des Coteaux, qui s'est appauvri jusqu'à complètement disparaître dans le présent projet de P.O.S. soit pleinement rétabli, fasse l'objet d'un développement complet et que les mesures de protection adéquates soient prises : C.O.S. limités, espaces ouverts au public, préemption, cheminements, liaisons cyclistes, protection des vues et des plantations,...

Il importe que les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de l'avant projet de Schéma directeur des espaces sensibles des Hauts-de-Seine soient inscrits dans le POS de Meudon dès aujourd'hui. Le Comité souligne que le concept de Parc des Hauteurs et le Schéma départemental des espaces sensibles constituent la traduction en termes d'action des prescriptions des deux Schémas directeurs d'Ile-de-France et du Val-de-Seine.

Terrains du C.N.R.S.

Ces terrains sont situés sur la partie Sud de la terrasse de l'ancien Château de Bellevue. Ils bénéficient, à juste titre, de la plus grande attention de la part des rapports d'études (A. Chemetoff, Roullier, Morelon, Sgard, IAURIF) ainsi que des Schémas directeurs de l'Ile-de-France et du Val-de-Seine, de la Charte paysagère du Val-de-Seine, du projet de Schéma des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine, du Plan vert de la Région Ile-de-France.

Le C.O.S. de 1,3 proposé dans le projet de plan d'occupation des sols empêcherait toute reconquête de ces terrains, amputerait le parc des Hauteurs, générerait la création de cheminements piétons et cyclistes, boucherait les vues et compromettrait l'articulation entre la trame verte d'agglomération, la ceinture verte et la couronne rurale via la Grande Perspective, prévue au plan vert de l'Ile-de-France. Sur ce secteur, le Comité considère que les C.O.S. doivent être modulés en fonction des bâtiments existants, du site et des usages publics projetés.

Deux bâtiments, au moins, devront être préservés :

- le Grand Hôtel de Bellevue,
- un immeuble au nord de la rue Basse de la Terrasse.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon demande que l'avenir des terrains actuellement occupés par le C.N.R.S. soit prévu suivant l'organisation ci-dessous :

- réouverture de la rue Basse de la Terrasse, dans sa partie est, pour assurer une continuité piétonne depuis la rue de la Glacière et le Grand hôtel de Bellevue jusqu'à T.D.F. et Brimboration (parcours des coteaux),

¹ voir Bulletin n°83 du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon.

- au nord de ce chemin, le C.O.S. ne saurait dépasser 0,2, C.O.S. en vigueur aux alentours immédiats sur les coteaux,
- à l'est du Grand hôtel de Bellevue, réservation d'un espace pour l'arrivée d'un transport collectif reliant Bellevue au tram, à l'Île Seguin et à Boulogne,
- au sud et à l'ouest du Grand hôtel de Bellevue, classement du terrain en équipements projetés et emplacements réservés notamment pour :
 - un cheminement dans l'axe de la Grande Perspective vers le parc des Hauteurs et la rue Basse de la Terrasse,
 - le réaménagement de la place Aristide Briand et la requalification de la perspective dans l'axe de l'avenue du Château,
 - la création d'un parc de stationnement (à proximité des commerces, du marché et de la gare),
 - la création d'un espace public de rencontre,
 - la redécouverte en centre ville d'un balcon sur la Seine.

Terrain ex-T.D.F.

Ce terrain est situé sur les communes de Meudon et de Sèvres. Il constitue l'extrémité Nord de la terrasse de l'ancien château de Bellevue. Alors que la densité des bâtiments en cours de construction sur la partie du terrain située à Meudon est malheureusement trop **forte** et handicape sérieusement la reconquête et la protection des coteaux, il convient de se féliciter que la partie inférieure du terrain puisse être achetée par le Département et accessible au public.

Le Comité demande que figure dans le P.O.S. :

- la destination de cette partie basse du terrain,
- l'ouverture au public de la partie du terrain qui poursuit la rue Basse de la Terrasse, dans toute sa largeur, pour créer une promenade d'accès au parc de Brimborion et un belvédère public sur le Val de Seine.

Terrains entre le C.N.R.S. et T.D.F. au nord de la rue Marcel Allégot

Ces terrains participent eux aussi directement au système paysager des collines au dessus du méandre de la Seine. Au moment où les qualités de ce paysage sont redécouvertes, le maintien de leur classement en zone U.D.a. n'apparaît plus possible. Ces terrains doivent servir à :

- assurer la liaison, prévue par le plan vert régional et le "porter à connaissance" préfectoral, entre le trame verte d'agglomération et la couronne verte ;
- rétablir un espace de qualité autour de la Terrasse dans la perspective de l'avenue du 11 novembre.

Le Comité de Sauvegarde des sites de Meudon demande que l'ensemble de ces parcelles soit affecté d'un C.O.S. compris entre 0,4 et 0,7.

Parc des Montalets (ou Montalais)

Le Comité demande :

- le classement de l'ensemble du parc des Montalets, qui constitue un point d'appui du Parcours des Coteaux (ou parc des Hauteurs), en zone N.D.(zone naturelle) ou E.B.C.C.(espace boisé classé à conserver).
- l'affectation de la maison à des équipements collectifs, en priorité pour le quartier et son inscription en patrimoine remarquable.

La Fondation Brignolles-Galliera

Située sur les communes de Meudon et de Clamart, son intégrité doit être sauvegardée. Cette Fondation présente un double intérêt :

- son parc dans le prolongement de la forêt de Meudon,

- ses bâtiments tant par leur architecture de qualité que par leur organisation très représentative d'une certaine conception de l'enseignement.

Le Comité de Sauvegarde des Sites demande le classement des terrains de la Fondation Brignolles-Galliera en zone N.D. (zone naturelle) ou E.B.C.C. (espace boisé classé à conserver).

Meudon-sur-Seine / Bas-Meudon

Le Comité réaffirme les différents objectifs pour lesquels il milite :

- assurer aux habitants du quartier des conditions de vie agréable au sein d'un **paysage exceptionnel qu'il convient de mettre en valeur.**

- ouvrir la ville sur la Seine et faire de ce fleuve un élément majeur de la vie et du développement du quartier par la création d'une vaste zone de sport et de loisirs sur le petit bras de Seine jusqu'à l'île de Monsieur.

- organiser des cheminements entre les collines protégées (Parcours des coteaux) et les berges de la Seine réservées à la promenade, aux loisirs et aux sports.

Ces objectifs répondent en particulier aux prescriptions des Schémas directeurs.

Le Comité maintient sa ferme opposition au projet R.D.7 (ou V.R.G.S.) tel qu'il figure dans le projet de P.O.S. Ce projet stériliserait les berges et polluerait l'ensemble du quartier et des coteaux qui le dominent.

Le Comité demande l'inscription au P.O.S. :

- des réserves foncières nécessaires pour un enfouissement en caisson de la R.D.7 (deux fois deux voies) depuis la rue de Vaugirard, où seraient situés les accès Est, jusqu'au pont de Sèvres

- d'une voie de desserte locale (deux fois une voie) depuis la rue de Vaugirard jusqu'à Sèvres

- des aménagements des berges (promenade, détente, activités sportives et de loisirs)

- des liaisons entre les berges et les coteaux.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon attire solennellement l'attention sur le fait que seul un aménagement de ce type est susceptible d'intégrer la Seine et ses berges à la ville et de les ouvrir aux habitants en conservant l'intégralité de la zone N.D. prévue au plan de zonage.

Seul un enfouissement de la circulation de transit peut permettre une réelle mise en valeur d'un site unanimement considéré comme exceptionnel, situé aux portes de la capitale et sur lequel une immense opération d'urbanisme est lancée à l'aube du XXI siècle. Il serait impardonnable, au moment où Paris doit engager des sommes importantes pour « reconquérir ses berges », de ne pas réaliser les investissements nécessaires pour conserver et remettre en valeur le patrimoine que les générations précédentes nous ont légué.

Si le coût du projet de liaison routière VRGS-RD 7 à quatre voies en surface d'Issy-les-Moulineaux à Sèvres / Meudon est estimé à 700 millions de francs, le surcoût de son enfouissement à Meudon et Sèvres, au cœur du méandre de la Seine et des terrains Renault, peut être évalué à 350 millions de francs. Un investissement de cet ordre de grandeur est à la mesure des enjeux, il ne peut par ailleurs que valoriser le projet Renault.

Le Comité souligne enfin que l'enfouissement de la circulation de transit, en permettant de délester d'autres voies se situe dans la perspective du Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Le Comité n'est pas favorable aux C.O.S. de 1,3/1,755 prévus à Meudon sur Seine. Ces C.O.S., déjà en eux-même trop élevés pour permettre un aménagement de qualité entre les berges destinées à la détente et aux sports et les collines protégées, sera en fait augmenté par la création de voies d'accès, de places et d'équipements. Ces C.O.S. se traduiraient par des constructions similaires à celles de Sèvres-Manufacture, inacceptables à Meudon-sur-Seine. Le Comité demande que les C.O.S. de cette zone soient ramenés à 0,7.

Le Comité s'étonne :

- d'une part que, pour les anciens terrains industriels, toutes les vues sur la Seine et les îles Saint Germain et Seguin -panorama exceptionnel- soient exclusivement réservées à des immeubles d'activités,
- d'autre part que l'école prévue soit enclavée et orientée vers le mur vertical de la voie ferrée,
- enfin qu'il ne figure aucun accès vers l'île Seguin, ni de liaison depuis la rue Henri Savignac vers la gare de tramway "Meudon-sur-Seine" qui est particulièrement enclavée

Colline de Rodin

Ce secteur présente plusieurs caractéristiques exceptionnelles :

- certaines constituent une grande richesse patrimoniale pour Meudon et la Région :
 - un belvédère naturel devant le musée Rodin offrant un panorama à plus de 180°
 - un sous-sol constitué de carrières classées
- d'autres sont des inconvénients ou constituent de véritables dangers :
 - enclavement des terrains situés sur le flanc de la colline,
 - orientation nord-ouest
 - fragilité du sous-sol
 - risques de glissement de terrains

Le Comité s'étonne de la disparition, sur les plans proposés, du sentier des Mauduits et de la présence d'une tache blanche. Le Comité demande que le C.O.S. de la zone soit abaissé sensiblement pour ne permettre que la construction, à des endroits définis de bâtiments légers ne risquant pas de percer la couche d'argile et permettant la mise en valeur des carrières et leur ouverture au public..

Pour favoriser le maintien et le développement des activités en particulier artisanales et de proximité à Meudon, le Comité suggère d'affecter ce secteur à des activités ne nécessitant pas de constructions lourdes.

Le Comité demande la création d'un large espace vert devant le Musée Rodin; cet espace, important balcon sur la Terrasse de Meudon, Saint-Cloud, la Seine et Paris, lié au parc du Musée Rodin, constituerait l'un des points d'appui du parcours des Coteaux. Il figure dans toutes les études paysagères et au Schéma directeur du Val-de-Seine et répond aux prescriptions du Schéma directeur d'Ile-de-France. Le Comité demande que les cheminements nécessaires figurent au P.O.S. : vers Clamart, Issy-les-Moulineaux, l'entrée des carrières, le carrefour de la Ferme et Meudon-Centre.

A cet égard, le Comité demande que les accès aux carrières, à ce belvédère et au Musée Rodin dans le cadre notamment d'une future mise en valeur des carrières et d'une large ouverture de l'ensemble au public soient mentionnés sur le P.O.S. dès aujourd'hui.

Alignements

Le Comité demande une révision systématique de tous les alignements des voies à élargir et propose leur suppression sauf nécessité impérieuse. Par exemple, il s'impose de supprimer ceux de la rue Marcel Allégot sauf entre le C.N.R.S. et la place Wilson, ceux de la route des Gardes, ainsi que ceux des boulevards Verd de Saint-Julien et des Nations-Unies.

Il importe de ne pas favoriser une circulation de transit à travers la commune. En ce qui concerne celui de la rue Obeuf, l'aspect du mur correspond à l'esthétique de l'avenue du Château ; en outre ce mur constitue un obstacle matériel qui oblige les conducteurs à ralentir avant de pénétrer sur la contre-allée de l'avenue.

Le Comité s'étonne que des immeubles protégés au titre des Monuments Historiques puissent être frappés d'alignement. Il demande que cette protection soit explicitement inscrite dans le plan d'occupation des sols.

Lisières des forêts

Le Comité s'étonne que les prescriptions explicites du Schéma Directeur de l'Ile-de-France n'aient pas été reprises dans le projet de plan d'occupation des sols. **Le Comité de Sauvegarde des sites de Meudon demande que cette zone inconstructible de 50 mètres soit mentionnée tout autour de la forêt de Meudon, y compris dans des zones déjà urbanisées où, par ce fait même, la forêt est déjà très fragilisée.**

3 - LES ÉQUIPEMENTS

Déplacements et circulation

Le Comité de Sauvegarde des Sites propose de faire figurer dans le plan d'occupation des sols un véritable **plan de cheminements piétons** articulés sur les nombreux sentiers existants et sur le futur parc des Hauteurs. Ce plan communal et intercommunal devrait notamment **relier les commerces, les services, les gares et les zones résidentielles.**

Le Comité formule la même remarque pour la **circulation cycliste** et le stationnement des bicyclettes qui concerne les jeunes et les adultes, tant en semaine que les jours fériés.

Le Comité demande que **les chemins d'accès aux gares pour les piétons et les cyclistes soient inscrits dans le plan d'occupation des sols.** Le Comité estime, en effet, nécessaire d'élargir le rayon d'attraction des gares par la création ou la mise en valeur de chemins d'accès utilisables par les piétons et/ou les cyclistes. Cette demande concerne tant les gares S.N.C.F. que celles du Tram Val-de-Seine qu'il convient de relier par des "circulations douces" en particulier au carrefour de la Ferme et à Bellevue ainsi qu'à Meudon-Centre. La proposition de la S.N.C.F. de réduire ses emprises autour de cette gare est l'occasion d'étudier le désenclavement de cette station qui est déjà très fréquentée.

En ce qui concerne la circulation automobile, le Comité demande que les mesures ad hoc soient prises pour **décourager la circulation de transit** (abandon d'alignements, aménagements des carrefours,...) et canaliser celle-ci sur des axes privilégiés pouvant faire l'objet d'un traitement approprié conformément aux recommandations du Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.). Dans cet esprit, le Comité demande que la R.D.7 soit enfouie dans sa traversée sur Meudon et Sèvres afin de reconquérir les autres voies de Meudon..

Stationnement

La nécessité de créer des emplacements de stationnement à proximité des principaux sites commerciaux de Meudon se fera de plus en plus impérieuse. L'absence de ces emplacements incitera davantage de Meudonnais à fréquenter les grandes surfaces situées à l'extérieur de la commune telles que Vélizy, pont de Sèvres, Issy-les-Moulineaux. La création de ces emplacements paraît indispensable non seulement pour le confort des Meudonnais mais aussi pour la survie des commerces. Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon demande à cet effet que des **emprises soient prévues dans le plan d'occupation des sols en vue de pouvoir à l'avenir réaliser des parcs de stationnement** en surface et/ou en sous-sol notamment aux endroits suivants qui constituent des lieux de rencontre :

- sous la rue de la République, face à l'Eglise Saint-Martin et au Monoprix,
- sur le terrain du C.N.R.S. à proximité de la place Aristide Briand,
- sur la tranchée S.N.C.F. à proximité de la gare de Meudon et de la gare de Bellevue (entre celle-ci et la route des Gardes).

En ce qui concerne le projet de parc de stationnement près de la gare de Val-Fleury, dont l'utilité est justifiée, le Comité regrette que, dans ce secteur en "entonnoir" déjà très difficile, le plan d'occupation des sols ne mentionne pas l'emplacement des accès à ce parc de stationnement.

Base nautique

La **dévolution des berges de la Seine à la création d'une zone de détente et de sports nautiques** ne figure pas dans le P.O.S.. Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon demande que ces objectifs y soient mentionnés explicitement.

Transport public entre Bellevue, le tram Val-de-Seine et le métro de Billancourt.

Le Comité constate qu'aucune emprise entre Meudon-sur-Seine et Bellevue ne figure pour la réalisation de cette liaison prévue dans les rapports Roullier et Morelon. Le Comité propose qu'à titre conservatoire les emprises nécessaires soient prévues dans le P.O.S. en particulier sur les terrains du C.N.R.S.

4 - LES PLANS-MASSSES

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon souligne à nouveau le caractère extrêmement contraignant de la procédure des "plans-masses". La détermination rigide des surfaces et des volumes constructibles dans ces secteurs sans tenir compte vraiment de l'existant (parcellaire et constructions) n'est pas souhaitable ; elle abouti à une surdensité et fait disparaître certains prospects. Un risque probable d'une réalisation partielle aboutira à l'inverse de ce qui est recherché.

Ces plans-masse contribueront à fermer des espaces libres aujourd'hui et à affecter le caractère villageois de certains sites (par exemple, face à la gare et à l'église de Bellevue) ; ils obligeront à construire des immeubles avec murs pignons aveugles qui resteront isolés (par exemple près de l'église de Bellevue sur la route des Gardes) et feront disparaître des espaces verts (par exemple à Val-Fleury).

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon propose de transformer ces plans-masses en secteurs de la zone dans laquelle ils se trouvent en définissant des règles d'alignement et de hauteurs, mais en respectant le C.O.S., les prospects ainsi que les autres prescriptions de cette zone.

5 - LE RÉGLEMENT

UA, UC, UD, UE, 5-1 et 5-2

Le schéma théorique de lotissement assez simpliste avec voie centrale en impasse et implantation systématique des constructions au milieu des parcelles est un mauvais exemple d'aménagement du sol car il en résulte en général un paysage urbain médiocre.

UA, UC, UD, UE, 12

Les normes de stationnement ont été systématiquement diminuées pour les constructions autres que l'habitation, ce qui est dans certain cas nettement insuffisant et aboutira à un encombrement de la voie publique.

UA, UC, UD, UE, 14 C.O.S.

L'augmentation du C.O.S. pour les constructions autres que l'habitation, s'il peut se justifier dans quelques cas, ne devrait pas être prévue systématiquement. D'autre part, il n'est pas normal que tout ce qui est collectif ou public soit systématiquement exonéré de C.O.S.

UC, 13-6

Le recensement des arbres figurant en annexe est incomplet pour Meudon-la-Forêt ; les arbres intéressants se trouvent non seulement sur le domaine public ou le domaine privé de la commune mais aussi dans les propriétés privées et notamment sur les terrains de la Résidence "Le Lac".

Cette zone particulière nécessiterait une étude détaillée au lieu de figer la répartition habitat, activités et équipements. En raison de la pente des terrains, la hauteur de 22 mètres mesurée au milieu des façades peut aboutir à un véritable mur entre la Seine et Meudon. Le Comité propose une servitude *non altus tollendi* avec des cotes plafond, rattachées au niveau NGF, à ne pas dépasser, en fonction de l'emplacement des constructions. L'absence de mixité habitat-activités sur la plus grande partie de la zone n'est pas souhaitable à cet endroit sensible.

CONCLUSION

Un plan d'occupation des sols engage, par nature, l'avenir d'une commune pour de nombreuses années. C'est la raison pour laquelle le Comité a donné son avis sur le plus de points possible.

Il convient en effet que les évolutions potentielles de Meudon soient à la fois prévues et organisées et que les moyens - par exemple des réserves foncières - soient le plus tôt possible engagés.

Compte tenu de la richesse de son patrimoine naturel, paysager, historique et architectural, Meudon est directement concerné par de nombreux textes réglementaires et de nombreuses études. Il s'agit là d'une chance, y compris sur le plan économique, pour Meudon qui peut se démarquer des autres communes et choisir la voie d'un développement original et enrichissant pour tous.

Enfin, Meudon devant, dans les toutes prochaines années, être le théâtre d'aménagements urbains de grande importance qui toucheront ses derniers espaces libres, la présente révision du P.O.S. revêt une importance particulière.

C'est dans ce contexte que le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon souligne la nécessité d'inscrire dans le POS à venir les moyens de mise en valeur du patrimoine meudonnais en particulier autour de ces trois éléments majeurs de la commune :

- **trame verte des collines et parcours des coteaux-parc des hauteurs**

- colline de Rodin pour la mise en valeur du site et la création d'un belvédère devant le musée
- terrain ex T.D.F. pour l'accès au parc Brimborion et la création d'un belvédère
- C.N.R.S. pour préparer l'avenir: la reconquête de la colline, le remodelage du village de Bellevue et la redéfinition de l'extrémité Nord de la Grande Perspective

- **berges de la Seine**

- pour engager rapidement une urbanisation exemplaire intégrant la Seine et les collines, pour la création d'une zone de loisirs et de sports sur le bras de Seine

- **Grande Perspective**

- pour la préservation et la mise en valeur du site, pour l'ouverture au public au cours des prochaines années d'une "vitrine" de la Recherche Scientifique autour de la Grande Soufflerie, du Hangar Y et de l'Observatoire du Château Neuf.

Les plus beaux chefs d'œuvres sont souvent nés de la difficulté. La richesse du patrimoine peut devenir le moteur d'un développement original. Les contraintes liées aux qualités du patrimoine de Meudon doivent être le ferment d'une ville plus humaine, plus belle, plus harmonieuse. **Ainsi l'enfouissement de la R.D.7 est la condition première d'une renaissance de Meudon-sur-Seine et de l'ouverture de Meudon sur le fleuve.**

Le présent avis a été établi selon les directives du Conseil d'administration du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon formulées lors de sa séance du 12 janvier 2000.

NOUVELLES BRÈVES

Assemblée générale du 5 février 2000

Il était 15h10 lorsque le président Gérard ADER a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et, en raison d'un ordre du jour chargé, a immédiatement donné la parole au secrétaire général Michel RIOTTOT pour le rapport d'activité de l'année 1999.

Rapport d'activité

Michel RIOTTOT donne lecture d'un rapport très concis et très complet qui rappelle notamment la réunion de trois Conseils d'administration et celle de quatre Bureaux, un entretien avec Monsieur le Maire le 2 juillet (rapporté dans le Bulletin n°99), l'élaboration des avis relatifs à une concertation préalable (R.D.7 ou V.R.G.S.) et à une enquête publique (P.O.S.), l'organisation du nettoyage de la forêt, celle d'une visite en forêt, enfin celle des deux journées du patrimoine, la réalisation de deux Bulletins et la préparation d'un numéro spécial, le numéro 100 qui sera distribué avec un certain retard. Après avoir résumé les contenus des deux premiers Bulletins, le rapport souligne l'attention portée par le Conseil d'administration à trois sujets concernant notre ville : la rénovation de l'avenue du Château, la route départementale n°7 (R.D.7), le plan d'occupation des sols.

La question de l'avenue du Château devant être traitée dans le point 4 de l'ordre du jour, Michel RIOTTOT a alors développé le problème de la V.R.G.S. en évoquant le regroupement de 13 associations dont notre Comité et la participation de celui-ci à une réunion publique en mairie. Il indique qu'un avis défavorable a été donné au projet actuel (fortes nuisances sonores, pollutions, coupure avec la Seine) et qu'en revanche le Comité propose une route souterraine à deux fois deux voies pour le parcours meudonnais et sévrien jusqu'au pont de Sèvres. Il fait état d'une lettre adressée à Monsieur PASQUA, Président du Conseil général des Hauts-de-Seine, conjointement avec les autres associations et d'une lettre adressée à Monsieur le Maire de Meudon soulignant les nuisances qu'engendrerait pour les Meudonnais un "boulevard urbain". Des copies de ces lettres ont été adressées à Monsieur FOURCADE, président du Syndicat mixte du Val-de-Seine et à Monsieur RICHER, Préfet des Hauts-de-Seine, qui leur ont donné réponse. Le projet serait actuellement réétudié par les agents de la Direction de la voirie du Conseil général des Hauts-de-Seine.

Michel RIOTTOT évoque le P.O.S. pour lequel une enquête publique a eu lieu en mairie avec une exposi-

tion qui a duré six semaines. Le rapport s'est achevé par diverses considérations sur la forêt ; il a évoqué notamment les conséquences sur celle-ci de la tempête du 26 décembre 1999. Bien qu'importants, les dégâts en forêt de Meudon sont moindres que dans les forêts voisines. Néanmoins l'opération "Forêt propre" qui était prévue le 18 mars est reportée au mois d'octobre pour des raisons de sécurité et des informations à ce sujet seront données ultérieurement.

La lecture du rapport étant achevée, Paulette GAYRAL a demandé la parole pour remercier Michel RIOTTOT, en particulier pour avoir souligné le soutien par notre Comité de son action concernant la connexion des autobus 389 et 39 et a apporté les précisions suivantes : la transmission d'une première note par Monsieur le Maire au Président de la R.A.T.P. et au Président du Syndicat mixte des transports parisiens, courriers qui ont donné lieu à deux réponses dont Monsieur MARSEILLE a bien voulu nous donner copies. Bien qu'apportant des objections sur la proposition formulée, ces réponses n'excluant pas la possibilité de nouvelles transactions avec la municipalité, une deuxième note a été adressée à Monsieur le Maire à toutes fins utiles ; elle apporte de nouveaux arguments en faveur de notre proposition et en réfute certains avancés par la R.A.T.P., tout particulièrement celui selon lequel il existerait une connexion entre les lignes 123 et 169, ce qui est manifestement inexact, ces lignes n'ayant en commun que leur point d'arrivée à la mairie d'Issy-les-Moulineaux !

Quelques commentaires ont été formulés par des intervenants au terme desquels il est apparu que la mise en forme du P.D.U. (plan de déplacements urbains), projet ambitieux de l'Etat auquel participe la R.A.T.P., donnera lieu à des concertations qui nous permettront de reprendre notre démarche.

Rapport financier

Le président ayant ensuite donné la parole au trésorier Claude RICHEZ, celui-ci projette successivement sur écran deux documents : un détail des comptes de l'année 1999 établis à la date du 2 février 2000 qui fait apparaître un déficit de l'exercice de 6911,77 francs et un compte analytique où il apparaît que les frais concernant l'impression et l'expédition du Bulletin représentent environ les quatre cinquièmes des dépenses totales. En ce qui concerne les recettes, elles proviennent à plus de 70% des cotisations et à 15% des subventions ; il est à noter que les annonceurs sont restés fidèles et sont à jour de leurs paiements. On retiendra tout particulièrement parmi les

commentaires de Claude RICHEZ, l'augmentation du nombre des bienfaiteurs qui compense une légère diminution du nombre d'adhérents et le maintien des importantes subventions venant de la commune et du département auxquels sont adressés des remerciements. Au 1^{er} janvier 2000, les comptes chèques et livret au Crédit Mutuel représentent au total une somme de 108 522 francs

Sur 278 suffrages exprimés, les votes dénombrés ultérieurement ont donné les résultats suivants :

approbation du rapport moral : 264 voix
approbation du rapport financier : 278 voix
quitus au trésorier : 278 voix

Après avoir remercié le trésorier, le président appelle le point suivant de l'ordre du jour.

Réélection du tiers sortant des administrateurs

Le président propose le renouvellement des administrateurs formant le tiers sortant et qui ont accepté de se représenter savoir : Mesdames GAYRAL, REINACH, Messieurs BEGUE, BOCQUET, GUISLAIN, MARTRE, MITJAVILE, SABATIER. Il indique que Mesdames BRACHET et LACHARME n'ayant pas demandé le renouvellement de leur mandat et Monsieur BOUSSER ayant quitté Meudon, trois postes sont à pourvoir pour lesquels ont été reçues deux candidatures, celles de Messieurs ALLAIN et SCHEUER. A la suite de l'intervention de Françoise REINACH qui estime défectueux l'intitulé de ce point de l'ordre du jour et le libellé du bulletin portant l'ensemble des noms soumis aux électeurs, l'assemblée décide à l'unanimité de compléter l'ordre du jour en y ajoutant "et élection de nouveaux administrateurs". Les deux candidats sont invités à se présenter, puis il est procédé aux votes sur les rapports, le quitus au trésorier, l'élection des administrateurs. Les résultats qui ont été donnés ultérieurement en cours de réunion sont les suivants : Mme GAYRAL, 278 voix ; Mme REINACH, 256 ; M. ALLAIN, 258 ; M. BEGUE, 278 ; M. BOCQUET, 275 ; M. GUISLAIN, 260 ; M. MARTRE, 274 ; M. MITJAVILE, 272 ; M. SABATIER, 277 ; M. SCHEUER, 265.

Avenue du Château

Gérard ADER annonce la création d'une nouvelle association "Les Amis de L'Avenue du Château" et donne la parole à Monsieur François DIDIER, l'un de ses représentants. Monsieur DIDIER, après s'être présenté en quelques mots, indique que pour l'avenue du Château deux logiques se font jour : celle fondée sur une longue durée soutenue par les conservateurs du patrimoine, celle fondée sur le présent que prônent des riverains et des promeneurs. L'association compte plus de 100 adhérents dont 40% sont des riverains. Son but est d'exiger de l'administration consultation et concertation afin de rechercher des compromis. Des représentants de l'association ont déjà

été reçus par le Maire de Meudon et par le sous-préfet de Boulogne-Billancourt. Il apparaît que le problème du stationnement n'a pas encore été réglé.

Gérard ADER rappelle que la question a été largement évoquée à l'assemblée générale de 1999 et fait le constat que 60 à 70% des arbres sont malades ou en fin de vie et qu'il n'est pas esthétiquement valable de remplacer les arbres au coup par coup. Il est préférable de les remplacer par secteur afin d'obtenir l'alignement d'arbres identiques. Michel JANTZEN rappelle que l'opération de remplacement ponctuel faite en 1980 fut très onéreuse et n'a pas donné de bons résultats. Un long échange de vue s'est instauré sur le problème des arbres et des stationnements sans qu'un consensus ait pu se dégager. Un intervenant a regretté que la D.R.A.C. ait décidé de choisir des lampadaires de style Napoléon III pour l'éclairage de l'avenue.

P.O.S. et R.D.7

Daniel SOREAU indique qu'un avis¹ a été déposé en mairie lors de l'enquête publique et que les points qui posent problème sont : les terrains de l'O.N.E.R.A. à cause de l'attribution d'un C.O.S. élevé dans une zone en lisière de forêt et jouxtant la Grande Perspective, la colline RODIN avec un C.O.S. de 1,3 à 1,75 au sommet près du Musée, Meudon-sur-Seine avec un C.O.S. élevé sur les terrains RENAULT et une route à 4 voies dite "boulevard urbain" en bordure de Seine.

Monsieur PARINI souligne l'importance du P.O.S. et la vigilance à lui accorder, car l'efficacité du plan de déplacements urbains dont il a été question plus haut en dépend, en raison des voies, qu'à juste titre, la R.A.T.P. veut réserver à la circulation des transports en commun.

Gérard ADER insiste sur la demande d'enfouissement de la R.D.7 jusqu'au pont de Sèvres dont le surcoût serait d'environ 350 millions. Dans l'optique du P.D.U., cette voie devrait être un axe prioritaire permettant d'équilibrer la circulation entre la rive droite à Boulogne et la R.D.7, rive gauche. Le Maire d'Issy-les-Moulineaux a déjà consenti à la solution du "boulevard urbain" auquel est aussi favorable Monsieur WOLF, vice-président du Conseil général, chargé de la voirie tandis que les maires de Sèvres et de Saint-Cloud ont refusé le projet actuel.

Monsieur JANTZEN, pessimiste sur la régulation de la circulation en général, regrette que la proposition d'enfouissement n'ait pas été prévue jusqu'au pont de Saint-Cloud.

¹ Voir ci-dessus en pages 8 à 15

Questions diverses

Il est signalé que le Comité propose deux visites de chantiers, celui du nouveau centre culturel et celui de la place du marché à Meudon-la-Forêt, visites dont l'organisation est confiée à Pierre SABATIER.

Madame DESSUS signale la présentation, après la réunion, d'un jeu sur les principales curiosités et sites de Meudon (principe du jeu de l'oie).

Une exposition sur la forêt à la Maison de la Nature est aussi signalée à l'attention de l'auditoire.

La séance est levée vers 18 heures sur l'invitation faite à tous de s'attarder auprès de la table où les attendent quelques rafraîchissements.

Sur le C.N.R.S.

En 1997, Christian BISCH qui achevait une longue carrière d'ingénieur de recherche au C.N.R.S., dans les laboratoires de Bellevue, eut l'heureuse idée d'utiliser une abondante documentation photographique pour organiser une exposition qui retraçait, parfois jusque dans ses détails, l'évolution spatiale et temporelle de la partie du domaine de Madame de Pompadour, de nos jours occupée par les "Laboratoires du C.N.R.S."

Conscient de l'intérêt de cette iconographie originale, pour la plus grande partie archivée au C.N.R.S., et que ses commentaires en présence des visiteurs rendaient encore plus attrayante, Christian BISCH vient de pérenniser son exposition dans un ouvrage intitulé "Meudon-Bellevue : du Château de Madame de Pompadour aux laboratoires du C.N.R.S." Habilement mises en page dans divers formats, les photographies présentées à l'exposition, accompagnées d'une brève légende, illustrent un texte riche de réflexions personnelles et non dépourvu d'humour. L'ouvrage contraste avec les articles parus en 1988 sous notre signature dans les numéros 65 et 66 du Bulletin du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, articles austères, objectifs et, nous le souhaitons, empreints d'impartialité. Après un historique allant du XVIII^{ème} siècle à nos jours, du site où se trouve l'actuel campus, l'objectif de ces articles était d'expliquer, grâce à une enquête menée dans les différents laboratoires, la nature des recherches effectuées et d'en montrer l'importance et l'impact dans le développement des technologies de pointe des années de l'après-guerre.

La lecture de Christian BISCH nous conduit à penser que notre étude a constitué, pour les laboratoires de Bellevue, un instantané d'une période prestigieuse dont le déclin s'annonçait. L'ouvrage de Christian BISCH nous apprend en effet que quatre ans plus tard, en 1992,

était annoncé solennellement le départ de ces laboratoires et leur relocalisation en Ile-de-France. Commencé en 1994 ce départ se poursuit actuellement ; de là à conclure à la désertion de Bellevue par le C.N.R.S., il n'y a qu'un pas qu'il ne faut cependant pas franchir : des transformations de bâtiments sont réalisées en vue d'usages très spécifiques, des aménagements de certains locaux ont permis l'installation de services administratifs, une rénovation complète de l'actuelle salle de conférences est programmée, une équipe de Géographie physique dont l'installation est relativement récente poursuit son activité et son extension sur le campus. Il faut savoir enfin que Bellevue est le siège de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord du C.N.R.S., c'est-à-dire d'une délégation gérant les laboratoires de cinq départements, avec environ 2000 personnes relevant de cet organisme.

Au terme de ces lignes, que vous soyez, ami lecteur, nostalgique pour Bellevue d'un passé déjà lointain ou encore proche, que vous soyez curieux d'un présent qui se dérobe aux interrogations souvent muées en rumeurs parfois dénuées de bienveillance, que vous soyez enfin un esthète rêvant d'un futur où "l'arche de la laideur" (entendez par là, l'entrée en béton armé ainsi justement dénommée par Christian BISCH) ayant été démolie, le "Pavillon", noyau le plus ancien du campus, s'offrirait aux regards étonnés et admiratifs des citadins, où le panorama exceptionnel découvrant la Seine et l'île Seguin rénovée, vous soit accessible, réservez dans votre documentation meudonnaise une petite place au fascicule de Christian BISCH édité par le C.N.R.S. ; vous ne le regretterez pas car vous aurez maintes occasions de vous reporter à cette publication que l'auteur a conçue comme un hommage à ses collègues et aux équipes scientifiques qui, à Bellevue, ont beaucoup contribué au rayonnement de la Science au XX^{ème} siècle.

Une nouvelle association meudonnaise : "Parc du Château de Bellevue"

Sous ce vocable s'est constituée une association syndicale libre présidée par Monsieur Henri KIEFFER. Elle compte actuellement 95 membres et se donne pour objectif la défense du cadre de vie de ce quartier qui, on le sait, se trouve pour partie sur la commune de Meudon et pour partie sur la commune de Sèvres. Les actions que l'association se propose d'engager, comme celles qui le sont déjà, sont de ce fait conduites auprès des deux municipalités. Quatre objectifs sont clairement annoncés et ne peuvent être que favorablement accueillis par nos lecteurs : 1) un suivi des permis de construire dans ce quartier et, dans l'immédiat, à propos de la révision du P.O.S. (plan d'occupation des sols) de Meudon, une action pour que soient prises en compte les dispositions prévues dans le cahier des charges des constructions de ce secteur ; 2) un enfouissement des réseaux et la pose du

câble qui, à Meudon, est programmée pour l'an 2000 ; 3) le suivi de l'entretien des rues et des trottoirs ; 4) le suivi de l'application, en ce qui concerne les hélicoptères, de l'arrêté du 6 juillet 1992 dont les dispositions visent à réduire les nuisances ressenties, notamment dans ce quartier.

Tous ceux qui souhaitent apporter leur soutien au Conseil syndical de cette nouvelle association peuvent le faire en demandant leur adhésion (cotisation annuelle : 100 francs) à l'un ou l'autre de ses membres, notamment au président Henri KIEFFER (8, rue Edouard Laferrière, tél : 01 46 26 87 56) ou à Ghislain HELIOT (46, avenue du 11 novembre, tél : 01 46 26 49 21) délégué de notre Comité pour ce quartier et que nous remercions de nous avoir fourni les informations ci-dessus rapportées.

Visite du chantier du Centre d'Art et de Culture de Meudon (le samedi 25 mars 2000)

Cette visite, à l'initiative du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, a réuni environ 25 personnes. L'organisation en avait été confiée à Pierre SABATIER qui a bien voulu nous communiquer le compte-rendu suivant :

"Les participants ont été accueillis par Monsieur Bertrand SABOT qui leur a expliqué les choix qui ont présidé à cette réalisation, notamment par rapport à des centres culturels voisins comme ceux de Sèvres et de Chaville.

La visite s'est déroulée sous la conduite de Madame REMY, responsable de ce chantier à la Mairie de Meudon. Avec des explications très précises sur la conception, le fonctionnement et le choix des matériaux par Madame REMY, les visiteurs ont pu, depuis le hall d'entrée, se rendre dans la salle d'exposition, l'arrière scène, la salle de spectacle avec 450 places, le foyer, les loges, les locaux de service et d'administration.

Les visiteurs ont pu apprécier la conception originale de cet ensemble organisé autour d'un double cylindre correspondant à la salle de spectacle, les choix pour le chauffage et la ventilation, les astuces pour l'utilisation polyvalente de la scène, avec les accès pour les décors ainsi que les systèmes de manutention.

Le bâtiment se situe au centre de l'îlot, le long d'une esplanade perpendiculaire au boulevard et commune avec le Conservatoire de Musique. Cette implantation permet de limiter l'impact qu'aurait une telle construction en bordure de rue dans un environnement de petits immeubles et de maisons individuelles. Le volume est imposant, mais traité avec simplicité, sans surcharge inutile.

La liaison avec le boulevard des Nations Unies est assurée par un portique en béton blanc qui s'harmonise avec celui du bâtiment.

Le jeu des volumes, le choix des matériaux et notamment l'aspect du béton blanc remarquablement exécuté par l'entreprise QUILLERY, en font une réalisation de grande qualité.

Des espaces de stationnement pour les voitures sont prévus aux alentours, mais ce problème semble avoir été laissé un peu de côté et ne manquera pas de se poser à l'occasion d'importantes manifestations

Il reste à exécuter les aménagements intérieurs et l'aménagement complet des abords ; la fin des travaux est prévue au mois de novembre de cette année."

Distinction honorifique

Il nous est particulièrement agréable de faire savoir à nos adhérents que, sur proposition du Ministère de l'Environnement, Madame Marie-Laurence MADIGNIER, chef du Service interdépartemental de l'Office National des Forêts, a été nommée, en 1999, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

Ancienne élève de l'Ecole Polytechnique, puis de l'Ecole Nationale du Génie rural, des Eaux et des Forêts, Madame MADIGNIER a parcouru sa carrière dans des territoires français aussi différents que la Haute-Savoie, la Guadeloupe, le Vaucluse et l'Ile-de-France passant ainsi de régions peu urbanisées où l'Homme côtoie la forêt naturelle qu'il s'agit de protéger et de gérer en l'exploitant rationnellement afin de la maintenir en harmonie avec lui, à une région où l'Homme exige de la forêt qu'elle l'aide à conserver son propre équilibre en lui offrant un environnement accueillant et relaxant, protégé des nuisances de toutes sortes auxquelles il est soumis au quotidien dans la cité.

C'est à cette problématique particulière à laquelle, il y a quelques décennies, n'étaient pas encore confrontés les ingénieurs de l'Office National des Forêts que Marie-Laurence MADIGNIER a proposé à notre réflexion dans l'article du Bulletin n°98 qu'elle a signé, intitulé "Comment évaluer le coût de gestion d'une forêt périurbaine". Pour sa précieuse collaboration et l'accueil qu'elle a toujours réservé à notre association et particulièrement à ses administrateurs amenés à la consulter lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes relatifs à la forêt domaniale, nous joignons à nos remerciements nos chaleureuses félicitations pour la distinction très méritée dont elle a été récemment l'objet.

Paulette GAYRAL

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 01 46 26 27 60 et 01 45 34 21 84



☎ 01 46 23 94 75

Fax 01 46 26 50 16

3, rue du Ponceau - 92190 MEUDON
(Continuité rue des Mouchettes - Près de la Mairie)
Ouvert du Lundi au vendredi 9h30 - 12h30 / 16h00 à 19h30

- TRAVAUX DE SECRETARIAT
- FAX ET COPIE SERVICE
- DEPANNAGE ET VENTE
NEUF & OCCASION
PHOTOCOPIEURS - FAX
ET IMPRIMANTES
- FOURNITURES DE BUREAU

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques
Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

L. WACQUANT

Tél. 01 45 34 12 01

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

MÉCANIQUE - TOLÉRIE
STATION SERVICE - VENTE

29-31, Boulevard des Nations-Unies
MEUDON - 01 46 26 45 50

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon. Siège social : 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

20 francs